



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

déchets ménagers

Question écrite n° 15315

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, sur le problème de la généralisation de la récupération de toutes les bouteilles (verre, PET, canettes recyclables). Il semble qu'en Allemagne, aux Pays-Bas ou en Belgique, des dispositifs de consigne systématique soient en application et permettent de progresser dans cet objectif. Il lui demande quelle connaissance le Gouvernement a de ce type de solution, et de l'efficacité supplémentaire susceptible d'en résulter dans la collecte des récipients concernés.

Texte de la réponse

Les dispositifs de consigne sont généralement mis en place soit à des fins de réutilisation des emballages, soit pour en assurer le retour quasi systématique et ainsi obtenir un meilleur taux de recyclage de ces déchets. La consigne en vue d'une réutilisation des emballages est bien adaptée aux circuits de distribution courts, tels ceux de la restauration. En revanche le bilan écologique est moins favorable quand les transports sont importants. Par ailleurs, instaurer une consigne dans le seul but d'assurer le retour quasi systématique des emballages représente une contrainte organisationnelle particulièrement lourde pour les producteurs. De plus, dans certains cas, la mise en place de réglementations liées à l'instauration d'une consigne peut constituer une entrave au bon fonctionnement du marché unique, comme l'a jugé la Cour de justice des Communautés européennes. Pour ces raisons, il est difficile aujourd'hui d'établir de tels dispositifs par la voie réglementaire. Pour autant, la consigne présente aussi des avantages importants et il convient d'étudier avec rigueur la question de son opportunité. L'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) a ainsi lancé une étude dans le but d'apporter certains éléments de réponse à cette question. Afin d'assurer la meilleure concertation possible, l'ADEME réunit les acteurs associatifs, les industriels, les pouvoirs publics et les représentants d'élus intéressés par cette question au sein du comité de pilotage de l'étude. Le rapport de cette étude est attendu pour début 2009.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15315

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Écologie, développement et aménagement durables

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2008, page 665

Réponse publiée le : 17 juin 2008, page 5119